

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

30 janvier 2026

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2026/01 N°2

Objet de la Délibération :
DOB

Présents : M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. GILSON Bernard, M. GOEURIOT Bernard, Jean-Pierre CORVISIER,
Excusés : M. PICHAVANT Pascal

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes de plus 3 500 habitants et leur groupement,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la projection budgétaire pluriannuelle
Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport de présentation et de la projection budgétaire pluriannuelle (documents ci annexé).

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

